

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1221

présenté par
Mme Genevard

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 6, après le mot :

« compétitivité »,

insérer les mots :

« et l'innovation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler que l'innovation en agriculture contribuera à la compétitivité des filières. En effet, le projet de loi n'évoque jamais l'innovation. Cette absence traduit l'absence de vision économique de long terme de l'agriculture. C'est pourtant l'innovation qui permettra le développement et la modernisation de l'agriculture afin d'être durablement compétitif. Outre les conséquences économiques, l'innovation en agriculture apportera de meilleures performances environnementales.